Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID: 059-215900176-20240125-DE2401-DE



EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 janvier 2024 Convocation du : 18 janvier 2024 Conseillers en exercice : 35 Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le vingt-cinq janvier à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRESENTS: Bernard HAESEBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: Arnaud MARIÉ, Catherine DE PARIS, Lahcem AIT EL HAJ, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESEBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Martine DUBREU, Grégory PICKEU, Michel PLOUY, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory PICKEU

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID: 059-215900176-20240125-DE2401-DE

DE24.01

PERSONNEL COMMUNAL

AGENTS CONTRACTUELS CRÉATIONS D'EMPLOIS ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Autorisation - Approbation

(380)

La loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à :

- un <u>accroissement saisonnier d'activité</u>, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs, (article 3)

Conformément aux recommandations du responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) et après examen de nos besoins actuels et futurs en effectifs de contractuels pour faire face aux accroissements, il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver les créations d'emplois (basées sur un effectif maximum) :

Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires et séjours du 26 février 2024 au 8 mars 2024 (vacances d'hiver):

- 20 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 10 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Encadrement de jeunes dans le cadre des accueils de loisirs et séjours extrascolaires (ERJ) du 26 février 2024 au 8 mars 2024 (vacances d'hiver) :

- 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 4 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint principal de 1ère classe à temps complet

Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires et séjours du 22 avril 2024 au 3 mai 2024 (vacances de printemps) :

- 20 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 10 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Encadrement de jeunes dans le cadre des accueils de loisirs et séjours extrascolaires (ERJ) du 22 avril 2024 au 3 mai 2024 (vacances de printemps) :

- 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 4 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint principal de 1ère classe à temps complet

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID: 059-215900176-20240125-DE2401-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la création des postes ci-dessus.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré comme ci-dessus,

Grégory PICKEU Secrétaire de Séance Pour expédition conforme,

Le Maire

Bernard HAESEBROECK Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille